

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 311f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Rapport annuel 2009 sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Strasbourg, 14.04.2010 – Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a publié aujourd'hui son troisième rapport annuel sur sa surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

En 2009 1 515 nouveaux arrêts constatant des violations de la Convention européenne des droits de l'homme ont été transmis au Comité des Ministres pour qu'il en surveille l'exécution, portant le nombre d'affaires pendantes à 7 881. Les indemnisations octroyées aux victimes de violations par les nouveaux arrêts 2009 atteignent près de 54 millions d'euros.

Dans leurs observations introductives au rapport, les Présidents successifs des réunions spéciales du Comité des Ministres consacrées aux droits de l'homme en 2009 soulignent la charge croissante à laquelle le Comité des Ministres doit faire face. Ils relèvent les réponses en cours ainsi que les réflexions engagées, notamment à la suite de la Conférence de Haut Niveau d'Interlaken de février 2010 sur le futur de la Cour européenne.

Face aux défis que posent la situation actuelle et l'entrée en vigueur du Protocole N° 14 à la Convention, le Directeur général des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, Philippe Boillat, note qu'il importe de continuer les efforts en vue d'optimiser la surveillance de l'exécution sur la base des plans et bilans d'action fournis par les gouvernements, et de renforcer les programmes de coopération avec les Etats (notamment à travers le Fond Fiduciaire pour les droits de l'homme mis en place fin 2007).

Il met également l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des recours internes et sur les moyens efficaces à mettre en œuvre pour accélérer l'exécution des arrêts de la Cour européenne, en s'inspirant tout particulièrement de la [Recommandation \(2008\)2](#) du Comité des Ministres à ce sujet. Il souligne aussi l'importance de l'interaction accrue entre le Comité des Ministres et la Cour, ainsi qu'avec d'autres organes du Conseil de l'Europe.

Le rapport contient des statistiques détaillées retraçant les grandes tendances de l'évolution du processus d'exécution en 2009 (y inclus pays par pays) et donne un aperçu thématique de développements majeurs intervenus dans l'exécution des affaires pendantes.

Le rapport note en outre l'adoption de la nouvelle Recommandation (2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures judiciaires, aussi bien en vue d'accélérer les procédures pendantes que de compenser les victimes pour les préjudices résultant des retards de la justice.

[Lien vers le troisième rapport annuel \(2009\)](#)

[Lien vers le site web du Service de l'Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)